

Les entreprises en difficulté sur le territoire de votre municipalité ou de votre intercommunalité.

Madame, Monsieur le Maire

Vous êtes contacté directement ou indirectement par des chefs d'entreprise qui sont en souffrance parce que leur entreprise est en difficulté. Plus l'entreprise sera en difficulté, plus le chef d'entreprise se renfermera. S'en suivront très souvent déprime et difficultés familiales.

Pour votre commune, des désastres en terme de perte d'emploi, de maladies allant jusqu'au suicide.

"Plus les difficultés sont traitées en amont, plus grandes sont les chances de sauver l'entreprise et à contrario, plus l'entreprise attend, plus les dettes s'accumulent, plus la confiance s'effrite et bien sûr, plus les chances de survie sont faibles" T. Montéran, président d'honneur du Centre d'information sur la prévention des entreprises en difficulté (CIP national)

Pourquoi le chef d'entreprise ne s'adresse-t-il pas suffisamment tôt au tribunal de commerce:

La première raison est qu'au cours de sa carrière, le chef d'entreprise a dû faire face à de nombreuses difficultés..... "je vais m'en sortir encore une fois".

La deuxième raison est celle très souvent évoquée qui est la crainte qu'inspirent les tribunaux aux chefs d'entreprise, ces derniers exprimant la peur de répercussions désagréables sur leur patrimoine mais également d'être frappés d'une interdiction de gérer une entreprise.

Le CIP de l'Orne.

Venir de son plein gré au tribunal de commerce est difficile: pour cela, il a été institué dans l'Orne à l'instigation du tribunal de commerce et des experts-comptables en partenariat avec tous les partenaires économiques, juridiques, administratifs et financiers du département un CENTRE D'INFORMATION SUR LA PREVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE à l'écoute des chefs d'entreprises depuis le 1er janvier 2013. Ce CIP est une association qui n'a aucun lien avec le tribunal de commerce.

Le contact est individuel et totalement confidentiel; il peut se faire seul ou avec son conjoint, avec les conseils de l'entreprise comme son comptable, son expert-comptable, son avocat ou son conseiller juridique..... et des solutions seront toujours proposées.

Pour cela deux contacts :

02 33 82 82 60 pour la circonscription d'Alençon

02 33 64 68 19 pour la circonscription de Flers-Argentan

Pour en savoir plus : www.cip-national.fr

Le tribunal de commerce d'Alençon

S'il y a urgence, la cellule de prévention du président du tribunal de commerce est à la disposition, très rapidement, sur simple appel, du chef d'entreprise en prenant rendez-vous au 02 33 26 17 55 ou par courriel president.tc61@gmail.com

Je vous remercie de l'attention que vous aurez porté à ce message et vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Luc ADDA
Président du tribunal de commerce d'Alençon